

Compte rendu du Conseil Municipal du 25 janvier 2018

Le PV de la séance du 14 décembre a été signé. Aucune remarque sur ce compte rendu.

Objet : Modification règlement intérieur et contrat salle communale.

Monsieur le Maire informe le conseil que les dernières locations de la salle communale en décembre 2017 ont fait l'objet d'un mauvais nettoyage, les cautions pour le ménage sont donc encaissées.

Monsieur le Maire propose au conseil que la caution ménage soit augmentée :

- Il propose 250 euros au lieu de 80 euros,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 12 voix pour et une abstention, décide de modifier le règlement intérieur et le contrat de la salle communale.

En précisant (caution 250€ forfait si le ménage est non correct).

Objet : Fixation des tarifs de l'assainissement 2018.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'agence de l'eau Loire-Bretagne a mise en place, à compter de 2008, une redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Cette redevance, d'un montant de 0,18 € / m³ pour 2018 (celle-ci est assise sur la quantité d'eau facturées), est mentionnée sur les factures d'assainissement.

Après avoir pris connaissance de cette information, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe pour l'année 2018 les tarifs suivants :

- | | |
|----------------------------|---|
| - pour les consommations : | 0,71 € / m ³ |
| - pour l'abonnement : | 49,70€ : soit 24.85 € qui sera facturé au semestre. |

Objet : Adhésion 2018 au Comité Départemental de la Randonnée Pédestre

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une proposition d'adhésion qu'il a reçu du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de la Mayenne pour l'année 2018.

Il explique que ce comité regroupe des bénévoles. Ces derniers repèrent, balisent et parfois entretiennent les sentiers du département. Le montant de l'adhésion en tant que « membre associé » pour l'année 2018 est de 40 euros minimum. Mr Guyard signale au conseil que les balises ont besoin d'un entretien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adhérer en tant que « membre associé » à ce Comité Départemental de la Randonnée Pédestre pour l'année 2018 et de verser ainsi la somme de 40 euros.

Les crédits correspondants seront inscrits au Budget Principal 2018.

<u>Objet : Contribution 2018 label « Paysages de la Mayenne ».</u>

Mr le Maire informe le conseil qu'il a reçu un bulletin d'inscription pour le label « Paysages de la Mayenne », ce label remplace les concours villes et villages fleuries. Il vise à promouvoir les démarches locales en faveur de la qualité paysagère et du cadre de vie. Il offre la possibilité d'être accompagné pour évoluer au sein de cette démarche. Le montant de la contribution s'élève à 100 euros pour l'année 2018.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de contribuer pour le label « Paysages de la Mayenne » pour la somme de 100 euros pour l'année 2018.

<u>Objet : Listing des marchés passés en 2017.</u>

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'article 133 du code des marchés publics impose aux Collectivités de publier, au cours du premier trimestre de chaque année, une liste des marchés conclue l'année précédente, sur le support de son choix.

Il précise que cette liste doit indiquer, de manière séparée, les marchés relatifs aux travaux, aux fournitures et aux services. Pour chacun de ces trois types de prestations, les marchés sont regroupés en fonction de leur prix selon certaines tranches.

Cette liste, présentée conformément au code, doit comporter au moins les indications suivantes :

- objet et date du marché
- nom de l'attributaire et code postal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'y a pas de marchés de travaux, de fournitures et de services conclus en 2017.

Affaires diverses :

- DPU : Droit de préemption urbain rue de sablé et rue du grez, la commune ne préempte pas.
- Mr le Maire informe le conseil que les compteurs linky seront bientôt posés sur la commune. Une information écrite ENEDIS a été envoyée dans les foyers.
- SPANC : Service assainissement non collectif : Mr le Maire informe qu'il a reçu une information de l'agence de l'eau concernant les subventions attribuées pour les installations assainissement autonome, Les crédits ne permettront pas de répondre à toutes les demandes, seulement 20 réhabilitations seront subventionnées, Mr Monsimert regrette que cette attribution soit restreinte.
- Mr le maire informe qu'il a reçu une demande pour faucher les différents terrains communaux, Mr Le Calloch informe le conseil qu'il va envoyer un courrier à l'utilisateur qui entretient le terrain du lotissement de l'Aubépine, (selon la convention signée), Ensuite, sera envoyé aux agriculteurs de la commune une demande d'entretien de l'ensemble des terrains communaux.
- ECOLE : Mr le Maire informe le conseil qu'il a reçu un appel de l'inspecteur académique lui informant que la quatrième classe serait certainement fermée selon les effectifs annoncés pour 2018, une réunion va être fixée prochainement afin de mobiliser les différents acteurs (RPE, APE, Enseignants, Elus).
- Mr le Maire informe le conseil qu'il a reçu un mail des RPE afin de transmettre à l'école un sondage concernant le mode de garde du mercredi matin (le mot a été modifié avec l'ensemble du conseil).
- Mr le Maire informe qu'il a visité avec M Leclercq une MAM (Maison Assistante Maternelle) à Solesmes.

- Mr Guyard propose de rencontrer le SIVOS de Beaumont Pied de Bœuf le mercredi 31/01/18 à 20h30
Le RDV est fixé parking mairie de Bouessay départ 20h00.
- Mr le Maire informe le conseil que des travaux de réfections de gouttières sur le toit de l'église sont nécessaires, des demandes de devis sont en cours.
- Mr Monsimert souligne que la pose de panneaux photovoltaïques prévue sur le toit de la salle communale serait plus bénéfique sur le toit de l'église, Mr le Maire a rendez-vous avec Enedis le 02/02/18, et posera la question en même temps.
- Dates à noter des prochains conseils : 22/02/18, 22/03/18, 12/04/18 (vote des budgets).
- Mr le Maire et Mr Leclercq se rendront le 26/01 à l'assemblée générale du Territoire Energie Mayenne.
- Information : Assemblée générale du BASC Le 26/01/18 20h00 à la salle communale.
- Rappel du rendez-vous avec le bureau d'étude FUTUR PROCHE pour le PLUIH : jeudi 01/02/18 à 13h30 en mairie.
- Mr Bricaud informe qu'un comptage nocturne d'animaux a été effectué cette semaine.
- Mr Guyard a apporté les photos pour la future exposition, une présentation est effectuée.
- Mr Pinto présente un nouveau plan du cimetière qui sera affiché prochainement sur le site.
- Mr Monsimert suggère qu'un temps plus long soit consacré au repas à la cantine.

FIN 23H00.